

RaDicAtrAiL 2026



REGLEMENT



Le Radicatrail
Association loi 1901
Club FSGT
Hôtel de ville
Place François Mitterrand
76170 LILLEBONNE



SOMMAIRE

Article 1 : Organisation	3
Article 2 : Respect de l'environnement.....	3
Article 3 : Epreuves et assistance.....	3
Article 4 : Participation.....	4
Article 5 : Parcours	4
Article 6 : Signalisation.....	5
Article 7 : Ravitaillements	5
Article 8 : Inscriptions	5
Article 9 : Retrait des dossards, matériel obligatoire et pénalités	5
Article 10 : vestiaire et prestations.....	7
Article 11 : Licence ou PPS à fournir	7
Article 12 : Accompagnateur et assistance.....	7
Article 13 : Assurances	7
Article 14 : Sécurité.....	8
Article 15 : Dotations	8
Article 16 : Résultats	8
Article 17 : Utilisation d'image et Législation	8
Article 18 : Connaissance du règlement	9
Article 19 : Aide aux concurrents.....	9
Article 20 : Contrôles anti-dopage	9
Article 21 : Protocoles sanitaires	9



Article 1 : Organisation

L'édition 2026 du RaDicAtrAil est organisée les samedi 25 et dimanche 26 Avril 2026.

Article 2 : Respect de l'environnement

Cette course nature est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen. Ainsi, toute attitude contraire à cette éthique engagera la disqualification du concurrent :

- Jet de ravitaillement usagé ou de déchets en dehors des poubelles de ravitaillements ;
- Circulation en dehors du sentier balisé ;
- Dégradation volontaire de la flore.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours initial suivant les contraintes environnementales (nidifications, protection d'espèces protégées etc.), ainsi que les contraintes pouvant être liées aux passages en privé ou à la sécurité.

Article 3 : Epreuves et assistance

L'édition 2026 du RaDicAtrAil se compose des épreuves suivantes :

1) **Le RadiPtiTrail** : trail découverte d'environ 14km en une seule boucle. Départ le samedi 25 avril 2026 à 15h30, au Parc des Aulnes de Lillebonne ; arrivée au même endroit. Le temps maximum pour être classé est fixé à 2h45. L'assistance extérieure est interdite et éliminatoire.

2) **Le RadiNocTrail** : trail découverte en nocturne d'environ 17km en une seule boucle. Départ le samedi 25 avril 2026 à 15h30 au Parc des Aulnes de Lillebonne ; arrivée au même endroit. Le temps maximum pour être classé est fixé à 3h00. L'assistance extérieure est interdite et éliminatoire.

3) **Le RadiCaTrail** : trail court d'environ 36km en une seule boucle. Départ le dimanche 26 avril 2026 à 9h00, au Parc des Aulnes de Lillebonne ; arrivée au même endroit. Une barrière horaire est mise en place et fixée à 3h00 de course au km 19,5 en sortie de ravitaillement. Tout coureur qui n'aura pas atteint ce pointage à cet horaire sera mis hors course. Le temps maximum pour être classé est fixé à 5h40. L'assistance extérieure est interdite et éliminatoire.

4) **Le RadiCal'Trail** : trail long d'environ 62km en une seule boucle. Départ le dimanche 26 avril 2026 à 8h00, au Parc des Aulnes de Lillebonne ; arrivée au même endroit. Deux barrières horaires sont mises en place et fixées à 4h45 de course au km 30 et 7h40 de course au km 47,5. Tout coureur qui n'aura pas atteint ces pointages aux horaires fixés sera mis hors course. Les barrières horaires sont en sortie de ravitaillement. Le temps maximum pour être classé est fixé à 10h10. Des pointages de passage sont susceptibles d'être mis en place sur le parcours et une absence de passage est éliminatoire au classement. L'assistance extérieure est interdite et éliminatoire.

5) **Le RadiCassant** : ultra trail d'environ 122 km en une seule boucle. Départ le samedi 25 avril 2026 à 4h00, au parc des Aulnes de Lillebonne. Arrivée au même endroit. 4 barrières horaires sont mises en place et sont fixées à 6h45 de course au km 42, 10h15 de course au km 63,7 (base de vie), 14h30 de course au km 85 et 19h15 de course au km 108,5. Tout coureur qui n'aura pas atteint ces pointages aux horaires fixés sera mis hors course. Les barrières horaires sont en sortie de ravitaillement. Le temps maximum pour être classé est fixé à 21h45. Des pointages de passage sont susceptibles d'être mis en place sur le parcours et une absence



RaDicAtrAil 2026

de passage est éliminatoire au classement. L'assistance extérieure est interdite et éliminatoire sauf à la base de vie.

6) Formule **P'tit défi** comprenant le RadiNoctrail (17km nocturne le samedi) et le RadiCaTrail (36km le dimanche). Les inscriptions pour la formule p'tit défi doivent se faire dans la rubrique prévue à cet effet sur le site ; les coureurs sont également automatiquement classés dans chacune des courses concernées.

7) Formule **Grand défi** comprenant le RadiPtiTrail (14 km le samedi), le RadiNocTrail (17km nocturne le samedi) et le RadiCal'Trail (62 km le dimanche). Les inscriptions pour la formule grand défi doivent se faire dans la rubrique prévue à cet effet sur le site ; les coureurs sont également automatiquement classés dans chacune des courses concernées.

8) Formule **Super défi** comprenant le RadiCassant (122 km le samedi) et le RadiCal'Trail (62km le dimanche). Les inscriptions pour la formule super défi doivent se faire dans la rubrique prévue à cet effet sur le site. Les coureurs sont également automatiquement classés dans chacune des courses concernées.

9) Formule **Crazy défi** comprenant le RadiCassant (122 km le samedi), le RadiNocTrail (17km nocturne le samedi) et le RadiCalTrail (62km le dimanche). Les inscriptions pour la formule Crazy défi doivent se faire dans la rubrique prévue à cet effet sur le site. Les coureurs sont également automatiquement classés dans chacune des courses concernées. Pour être classé au Crazy Défi, il faut avoir terminé l'ultra trail pour 21h15 dernier délai et ne pas franchir la ligne d'arrivée de l'ultra avec le dossard du nocturne sur soi sous peine d'élimination du Crazy Défi. Le Crazy Défi ne donne pas lieu à classement mais tous ses finishers auront une récompense spécifique à ce défi.

10) **Marche nordique** découverte classée d'environ 14 km et **randonnées loisirs** sans classement d'environ 14km et 10 km en une seule boucle. Départ 15h45 le samedi à Lillebonne, au Parc des Aulnes. Les arrivants n'ayant pas franchi l'arrivée à 19h45 ne seront plus sous la responsabilité de l'organisation. Age minimum de participation payante 14 ans pour la randonnée loisirs; en dessous les enfants peuvent participer gratuitement sous la responsabilité d'accompagnateurs adultes, mais ne sont en aucun cas sous la responsabilité de l'organisation, ni susceptibles de bénéficier de récompenses. Les marcheurs nordiques avec bâtons s'engagent à ne pas gêner ni mettre en danger les autres participants sous peine d'élimination.

11) **RadiKidsTrail** : mini trails pour les enfants. 2 courses d'initiation gratuites sans classement à partir de 14h00 dans le parc des Aulnes ; ouvert aux enfants nés de 2020 à 2023 et 2016 à 2019 ; suivant le nombre de participants, départs encadrés en plusieurs vagues. Inscriptions sur place uniquement à partir de 13h.

Article 4 : Participation

Il s'agit d'une épreuve sportive type trail ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, toutes catégories à partir des cadets pour le RadiPtiTrail (14 km) et la marche nordique, juniors pour le RadiNocTrail (17 km) et des espoirs pour les autres épreuves (RadiCaTrail 36 km, RadiCalTrail 62 km et RadiCassant 122 km), sans aucune dérogation possible.

Article 5 : Parcours

Le circuit tout terrain emprunte sentiers et bois dans sa grande majorité, avec quelques passages sur routes ouvertes à la circulation. **Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route** lorsque le parcours croise une voie ouverte à la circulation et les consignes données par les signaliseurs aux intersections dangereuses. L'organisation dégage toute responsabilité et chaque coureur engage sa propre responsabilité en cas de non-respect.



Article 6 : Signalisation

De la rubalise flottante et des fléchages à hauteur d'yeux indiquent les directions à suivre des courses. Un fléchage au sol complémentaire et des panneaux pourront être ajoutés à certains endroits.

Article 7 : Ravitaillements

Les courses du Radicatrail 2026 sont en autonomie complète ou en semi-autonomie suivant les distances et les contraintes sanitaires possibles :

- RadiPtiTraill (14 km), RadiNocTrail (17 km) marche nordique (14 km) et randonnées : aucun point d'eau ni ravitaillement sur les parcours.
- RadicaTrail (36 km) : 1 ravitaillement solide et liquide au km 19,5.
- RadiCal'Trail (62 km) : 1 point d'eau au km 17, 2 ravitaillements solide et liquide aux kms 30 et 47,5.
- RadiCassant (122 km) : 5 ravitaillements solide et liquide aux kms 20, 41, 64(base de vie), 85, 108,5.

Un ravitaillement solide et liquide sera proposé à l'arrivée des épreuves.

Pour pouvoir se ravitailler en liquide sur les épreuves, chaque concurrent devra être équipé de gobelet, bidon, flasque, ou poche à eau personnels.

L'organisation ne fournit aucun récipient et aucune exception ne sera faite.

Pasta party le samedi soir sauf contraintes sanitaires pour cette édition 2026.

Les conditions de ravitaillement annoncées sont susceptibles de changement dans un sens ou dans un autre en fonction des contraintes sanitaires en vigueur lors de la course.

Article 8 : Inscriptions

Inscriptions en ligne uniquement avec paiement sécurisé.

La licence FFA ou le PPS datant de moins de 3 mois à la date de la course doivent être téléchargés lors de l'inscription en ligne. Toute autre licence ou certificat médical ne sont pas acceptés.

L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception d'une de ces deux pièces.

Les inscriptions seront closes au plus tard le 31 mars 2025 à 23h59 ou, pour chaque course, lorsque le nombre total d'inscrits sera atteint. Dans ce cas la clôture est annoncée sur le site d'inscriptions et sur le site de la course.

Aucune inscription sur place sauf Kids Trails et randonnée loisir.

Aucune inscription n'est acceptée par téléphone ou courrier.

TOUT ENGAGEMENT EST PERSONNEL, FERME ET DEFINITIF SAUF ASSURANCE ANNULATION POUR LES COURSES CONCERNÉES. Les participants ne peuvent prétendre à remboursement des droits d'inscription pour quelque cause que ce soit, ceux-ci restent acquis à l'organisation même en cas de non retrait du dossard ou d'annulation de l'épreuve.

Article 9 : Retrait des dossards, matériel obligatoire et pénalités

Retrait des dossards chez notre partenaire la semaine précédant l'évènement et sur place à partir du vendredi 24 avril 2026 selon les horaires indiqués sur le site de la course et sauf contraintes sanitaires.



RaDicAtrAil 2026

La participation aux épreuves de courses à pied et de randonnée nécessite obligatoirement le port du dossard fixé sur la poitrine par 3 points de fixations minimum (épingles, porte-dossards). Chaque concurrent sera équipé d'une puce fixée au dossard.

Les participants du RadiNocTrail devront être équipés obligatoirement de :

- Un téléphone portable, numéro correspondant à celui fourni obligatoirement à l'inscription
- Une lampe frontale avec une batterie de secours

Les participants du RadiCal'Trail (62k) devront être équipés obligatoirement de :

- Une réserve d'eau de 1 litre minimum
- Un gobelet personnel
- Une réserve alimentaire suffisante pour rejoindre le prochain ravitaillement
- Un téléphone portable, numéro correspondant à celui fourni obligatoirement à l'inscription

Les participants du RadiCassant (122k) devront être équipés obligatoirement de :

- Une réserve d'eau de 1 litre minimum
- Un gobelet personnel
- Une réserve alimentaire suffisante pour rejoindre le prochain ravitaillement
- Un téléphone portable, numéro correspondant à celui fourni obligatoirement à l'inscription
- Une lampe frontale avec une batterie de secours
- Un sifflet
- Une couverture de survie

Les participants des autres courses ne sont pas soumis à du matériel obligatoire.

Un coupe-vent ou une veste imperméable sont conseillés mais non obligatoire.

Il n'y aura pas de contrôle de matériel à la remise des dossards. Des contrôles inopinés au départ et sur les parcours pourront être réalisés, avec mise hors course ou pénalités en cas de non-conformité. **L'absence d'un élément obligatoire dégage l'organisation de toute responsabilité en cas de blessure ou d'accident.**

Grilles des pénalités applicables pour les courses à label Argent FFA (36kms et 63kms) et pour le RadiCassant :

- Absence de dossard : disqualification ;
- Dossard non visible devant : 1 heure de pénalité ;
- Refus de contrôle ou de pointage : disqualification ;
- Absence de réserve d'eau 1 litre minimum au départ ou en sortie de ravitaillement sur le RadiCal'Trail (62k) et le RadiCassant (122k) : 30 minutes de pénalité
- Absence de 2 barres énergétiques ou équivalent minimum au départ ou en sortie de ravitaillement sur le RadiCal'Trail (62k) et le RadiCassant (122k) : 30 minutes de pénalité
- Absence de frontale sur l'ultra trail : disqualification
- Absence de téléphone portable sur le RadiCal'Trail (62k) et le RadiCassant (122k) : disqualification
- Absence de sifflet sur le RadiCal'Trail (62k) et le RadiCassant (122k) : 30 minutes de pénalité



- Absence de couverture de survie sur le RadiCal'Trail (62k) et le RadiCassant (122k) : 30 minutes de pénalité
- Absence de gobelet personnel ou équivalent : 30 minutes de pénalité

Article 10 : vestiaire et prestations

Transfert de sacs pour la base de vie et retour pour l'ultra trail uniquement.

Toilettes, douches et dortoir disponibles sur le site de départ sauf contraintes sanitaires pour cette édition 2026.

Article 11 : Licence ou PPS à fournir

Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront obligatoirement noter le numéro de licence (saison 2026) sur le bulletin d'inscription. La licence devra être présentée au retrait du dossard ou sa photocopie jointe à l'inscription en ligne. Les licences FSGT et anciennes licences agrées, Triathlon, Course d'Orientation et Pentathlon Moderne ne sont pas acceptées.

Les coureurs non-licenciés devront joindre obligatoirement un PPS (parcours prévention santé téléchargeable sur le site de la FFA de moins 3 mois à la date de la course).

La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée sans fourniture d'un des 2 éléments ci-dessus en cours de validité.

Les randonnées sans classement et les mini trails ne sont pas concernés.

Article 12 : Accompagnateur et assistance

Aucun accompagnateur ni véhicule (y compris vélo) non accrédité n'est autorisé sur les parcours.

L'assistance extérieure est interdite et éliminatoire sur l'ensemble des courses sauf à la base de vie du RadiCassant (122 km).

Article 13 : Assurances

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants du RaDicAtrAil.

Individuel accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique et physiologique immédiate ou future, ou technique, de perte, de vol d'objets ou de matériel. Les concurrents s'engagent également à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident ou accident pouvant résulter de leur participation à cette épreuve.

Assurance annulation : l'organisation met en place une assurance annulation uniquement pour les courses suivantes : RadiCassant, RadiCal'Trail, Grand Défi, Super Défi et Crazy Défi.

Cette assurance est facultative sur inscription et permet d'obtenir un remboursement de 80% du montant de l'inscription hors assurance, sans justificatif ni certificat médical.



RaDicAtrAil 2026

Les remboursements sont effectués au plus tard dans la quinzaine suivant la course. Les frais postaux ou bancaires sont à la charge du coureur.

Le montant de l'assurance annulation est de 10€ pour 2026.

La date limite d'annulation par mail uniquement (radicatrail.contact@gmail.com) est fixée au 15 avril 2026 minuit.

Article 14 : Sécurité

La sécurité de la course est assurée par un ou plusieurs médecins, une ambulance en poste à l'arrivée, plusieurs postes de secouristes agréés et des agents de sécurité bénévoles. Ce dispositif pourra être moins important suivant la législation en vigueur et le nombre de participants de chaque course.

Masseurs kinésithérapeutes et podologues à l'arrivée et sur la base vie sans engagement de la part de l'organisation.

Abandons :

Les points de récupération des coureurs ayant abandonné sont situés à chaque point d'eau sur les courses en disposant. Un coureur en état de marcher doit gagner un point de récupération, signaler son abandon et redonner son dossard pour être rapatrié à l'arrivée. Même procédure en cas d'abandon sans pouvoir gagner un point de récupération ou sur les courses n'en disposant pas. Les temps d'attente de rapatriement seront fonction des conditions sanitaires éventuelles à respecter.

Les coureurs ont obligation de se conformer aux décisions du médecin ou des services de sécurité et de direction de la course, notamment celle de les arrêter si leur intégrité physique est jugée atteinte ou en cas de non-respect du règlement.

Article 15 : Dotations

Maillot technique respirant à tous les inscrits des trails et de la marche nordique classée, récompense à tous les arrivants de la randonnée loisirs.

Médaille et maillot technique respirant à tous les arrivants des kids trails

Récompenses par catégorie : à la diligence de l'organisation.

Article 16 : Résultats

Les résultats seront disponibles sur le site de l'épreuve le lendemain de la course.

Article 17 : Utilisation d'image et Législation

Les participants autorisent expressément les organisateurs du RaDicAtrAil, ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser sans contre partie financière les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au RaDicAtrAil, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 Janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.



Radicatrail 2026

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents ou des bénévoles encadrant l'épreuve, l'organisation se réserve le droit d'annuler la course, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

L'organisation de la course se conforme aux directives de la préfecture, des mairies et de la gendarmerie dans le cadre du plan Vigipirate ; les concurrents sont tenus de s'y conformer pour la partie les concernant, notamment en matière de contrôle des personnes et des sacs dans l'aire de la course. L'acceptation du présent règlement implique la renonciation à d'éventuelles actions de justice envers l'organisation de la part des concurrents ou de leurs ayant droits en cas d'attentat.

Article 18 : Connaissance du règlement

Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et des contraintes sanitaires éventuellement en vigueur le week-end de la course et en accepte les clauses sans réserve.

Article 19 : Aide aux concurrents

Vous devez assistance à toute personne en danger quel que soit votre intérêt au classement final. En cas de détresse, alertez ou faites alerter l'organisation située sur le parcours et qui dispose de moyens d'intervention.

Ne laissez pas seule une personne blessée.

Article 20 : Contrôles anti-dopage

Des contrôles anti-dopage inopinés peuvent avoir lieu à l'initiative de la F.F.A. sans que ce soit à l'initiative de l'organisation ou qu'elle puisse s'y opposer. Conformément à la législation tout participant désigné licencié ou non doit s'y soumettre, sous peine des sanctions prévues par la loi.

Article 21 : Protocoles sanitaires

En cas de nouvelles contraintes sanitaires éventuellement en vigueur le week-end de la course, l'organisation serait amenée à mettre en place les dispositions légales en vigueur avec obligation de s'y conformer pour les coureurs, accompagnants et spectateurs.